

ANNEXE

Route devant être exploitée dans les deux sens par l'entreprise de transport aérien désignée du Canada

Points au Canada	Points intermédiaires	Points en Australie
Tout point ou tous points au Canada	San Francisco Honolulu Tahiti Fidji	Sydney Un autre point en Australie à désigner par le Canada

Tout point ou tous points spécifiés ci-dessus pourront être omis sur un quelconque des vols ou sur tous les vols, mais tous les vols devront commencer ou se terminer au Canada.

Route devant être exploitée dans les deux sens par l'entreprise de transport aérien désignée de l'Australie

Points en Australie	Points intermédiaires	Points au Canada
Tout point ou tous points en Australie	Fidji Tahiti Honolulu San Francisco	Vancouver Un autre point au Canada à désigner par l'Australie

Tout point ou tous points spécifiés ci-dessus pourront être omis sur un quelconque des vols ou sur tous les vols, mais tous les vols devront commencer ou se terminer en Australie.

NOTE

1. Le point supplémentaire en Australie à désigner par le Canada et le point supplémentaire au Canada à désigner par l'Australie pourront être choisis en n'importe quel point doté d'un aéroport effecté à la navigation internationale.
2. Les points à désigner par chacune des Parties contractantes pourront être changés moyennant préavis de six (6) mois à l'autre Partie contractante.